



Michel MÉNARD

Député de Loire-Atlantique

Vice-président du Conseil général de Loire-Atlantique

Carquefou, le 24 avril 2010

COMMUNIQUÉ

Congrès annuel de l'UNCEVS à Nantes

EVS/AVS et accompagnement du handicap : Les fausses promesses du Gouvernement

Je participe ce samedi au congrès de l'UNCEVS, association qui regroupe les employés et auxiliaires de vie scolaire (personnels de l'Education Nationale remplissant diverses missions au sein des établissements, et notamment l'accompagnement des élèves handicapés). **Ces personnels s'étaient fortement mobilisés début 2009, alors que 30 000 d'entre eux, après 3 ans de service, devaient être « remerciés » par l'Etat.** Dénonçant l'absence de considération du Ministère de l'Education Nationale à leur égard, **ils avaient soulevé, outre la question de la gestion des contrats précaires au sein de la fonction publique, celle de l'accompagnement des élèves handicapés et de la nécessaire professionnalisation des accompagnants.** Après avoir ignoré leurs revendications (relayées par les parlementaires socialistes) durant de longs mois, le Gouvernement avait finalement annoncé, en juillet 2009, des mesures visant à assurer la continuité de l'accompagnement pour les élèves handicapés (et devant permettre de fait le réemploi des personnels concernés), mais également la constitution d'un groupe de travail sur l'évolution du statut de ces personnels, la reconnaissance et la professionnalisation du métier d'accompagnant.

Le congrès de l'UNCEVS est aujourd'hui l'occasion de dresser le bilan de ces engagements. Un bilan plus que désastreux, comme nous étions nombreux à le présager, faute de réelle volonté gouvernementale : Les 30 000 EVS/AVS arrivés en fin de contrat en juin dernier ont bien été remerciés par l'Etat... et laissés sans perspective professionnelle. **Moins de 100 AVS ont bénéficié des mesures de réemploi annoncées.** D'autres personnels ont été recrutés pour les remplacer, sans formation et sur des contrats toujours plus précaires... Avec les conséquences que l'on sait pour l'organisation des établissements et le suivi de scolarité des élèves handicapés. **Quant aux travaux sur la professionnalisation du métier d'accompagnant, ils sont au point mort depuis que les associations ont claqué la porte des discussions... devant l'absence d'ambition de leurs interlocuteurs ministériels sur le sujet.**

Le Gouvernement doit se ressaisir rapidement de ces sujets, d'autant que la question des personnels en fin de contrat sera reposée dès juin prochain... Enfin, cinq ans après le vote de la loi handicap qui a réaffirmé le droit à la scolarisation en milieu ordinaire pour les enfants handicapés, **j'appelle le Gouvernement à se donner les moyens de ses ambitions. Et à mettre ses actes en conformité avec ses discours.**

Michel MENARD